



Commission des standards 10.11.22

Groupe de Travail Bâti CNIG

Première étape vers le standard : définition sémantique

Déroulé

Présentation des travaux du GT Bâti

01

Contexte & Enjeux

02

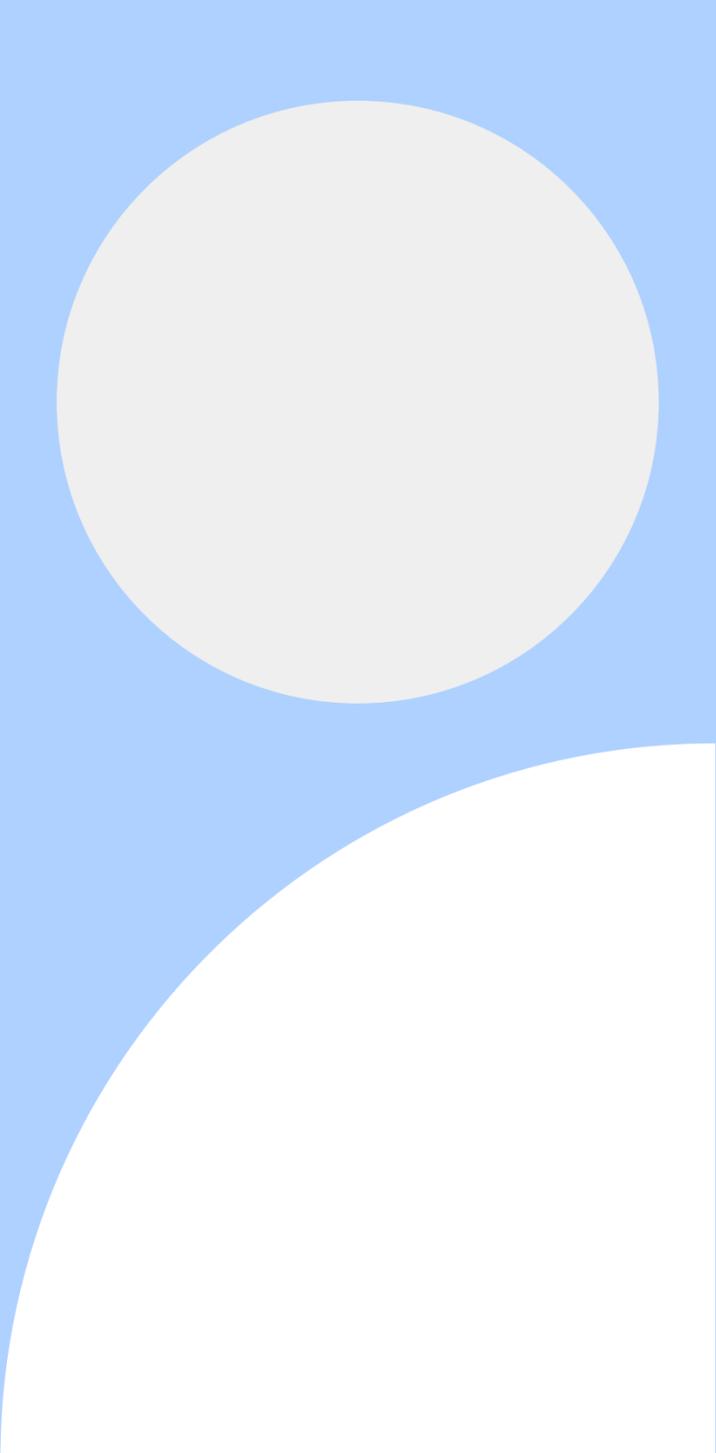
Historique des travaux

03

Restitution

04

Perspective



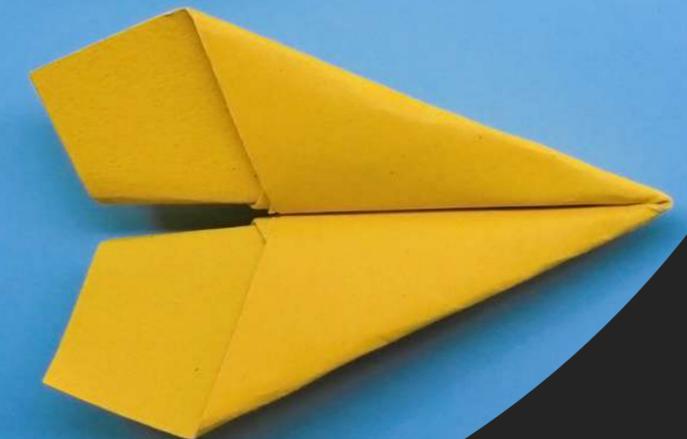
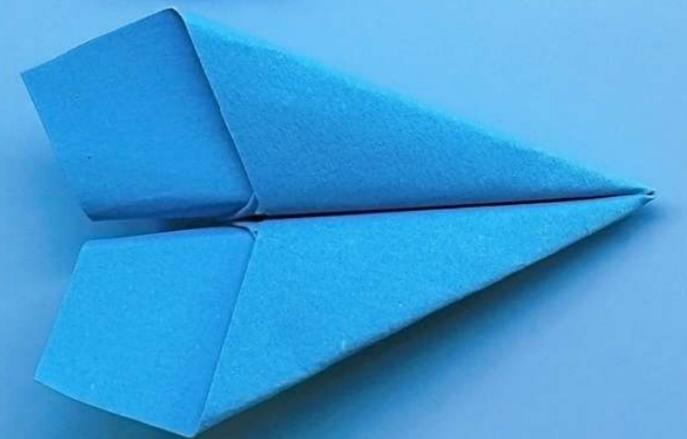
*"Il faut une définition atomique, qui convient au plus grand nombre" **IGN***

*"Au delà d'une définition - donner pleins d'éléments pour illustrer et comprendre les problématiques. Il faut partager une convention de description" **ENEDIS***

Enjeux, contexte, historique

Enjeux et contexte

- Le projet Bat-ID mené par l'ADEME et le CSTB dédié à la construction d'un référentiel national du bâtiment. Ce projet a révélé le besoin d'une collaboration inter-administrative.
- En parallèle, les membres du CNIG ont exprimé leur volonté de travailler en priorité sur la problématique de la donnée bâtementaire en 2022.
C'est pourquoi le GT Bâti a été créé en Mars 2022
- Depuis 6 mois, le GT Bâti a travaillé à l'élaboration d'une définition sémantique commune de l'objet Bâtiment.
Celle-ci, ainsi que son annexe prévoyant les spécificités sont présentées aujourd'hui.



Historique

10 mars
Commission des
Standards
- Mandat création du GT

4 avril
GT Bâti n°1

16 mai
GT Bâti n°2

13 Juin
Intervention équipe
Reg-BL Suisse

24 juin
GT Bâti n°3

Sept.- Oct. 2022
Appel à commentaires
Définition du "bâtiment"

10 Nov. 2022
Présentation définition
Commission des Standards

20 sept
GT Bâti n°4
Première définition du
"bâtiment" arrêtée

2 nov
GT Bâti n°5
Première définition du
"bâtiment" arrêtée

Décembre 2022
GT Bâti n°6
Atelier modèle de données

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

01

Ateliers de définition – par organisation

7 ateliers de 2h avec les principaux producteurs de données bâtementaires

02

Restitution au GT Bâti

Et un regard critique sur les premières propositions de définition & modèle de données

03

Appel à commentaires sur la définition

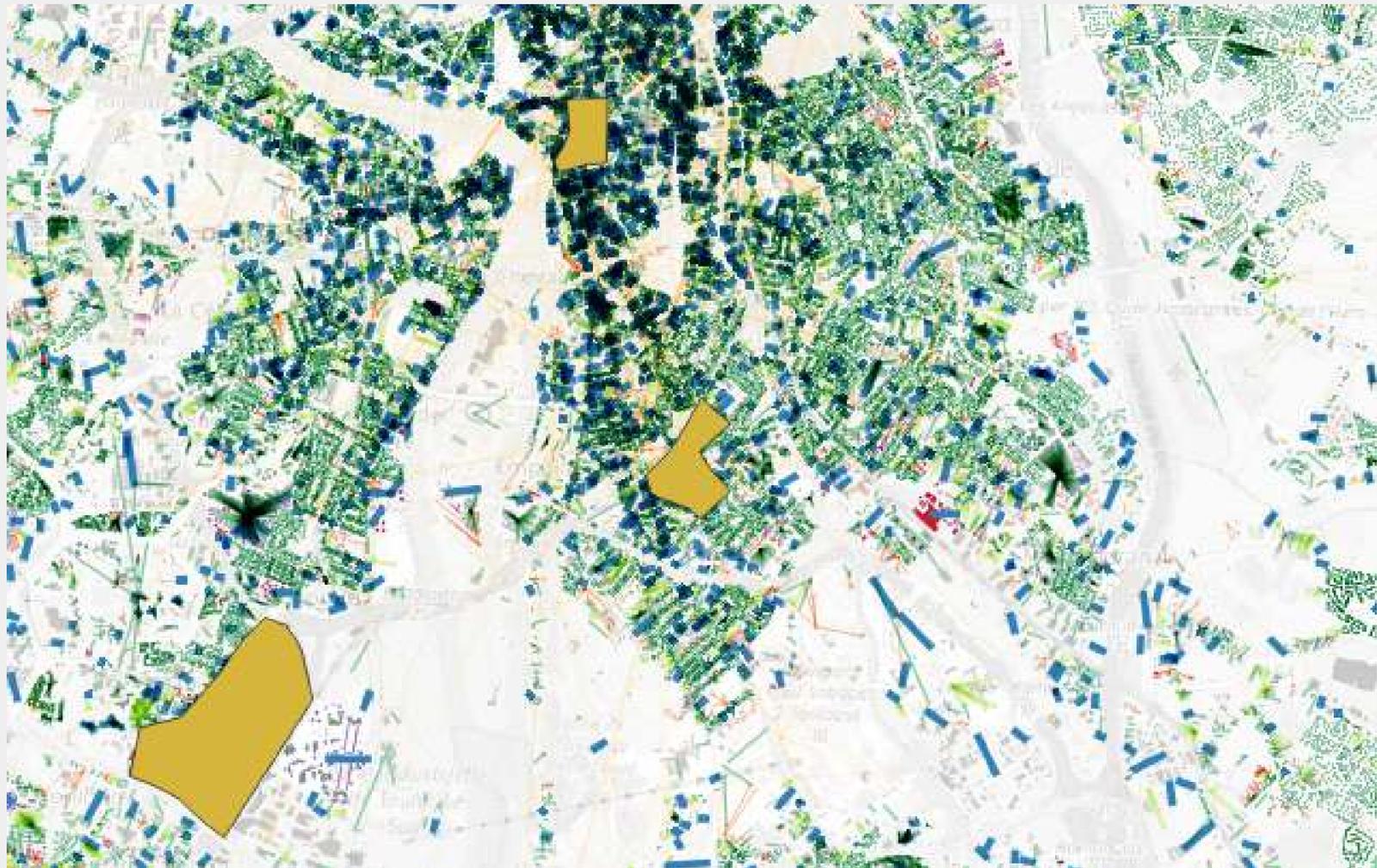
Pour arrêter une première version en Nov. 2022

The screenshot shows a Zoom meeting interface for 'GT Bâtiment CNIG'. The top bar displays the meeting title and a signal strength icon. Below the title, there is a list of participants: Félix V - BatID, Antoine Herm..., Arnaud Galla..., Guillaume Co..., and Julia Zucker. The main area shows a grid of video thumbnails for participants: Félix V - BatID, Antoine Herm..., Arnaud Galla..., Guillaume Co..., Julia Zucker, Lionel BERTR..., Pierre Vergez..., REBOURS Lo..., Régis Haubou..., and Elisabeth Tal... The bottom of the screen shows a shared document titled 'Processus Adopter une définition commune'. The document content includes:

- Recherche Utilisateurs**
Après de +20 acteurs du secteur du bâtiment
- 01**
- 02** Création du GT Bâti au sein du CNIG
Mise du mandat à enjeu de la problématique de définir une définition commune et son modèle de données
- 03** Ateliers de définition – par organisation
7 ateliers de 2h avec les principaux producteurs de données bâtementaires
- 04** Restitution au GT Bâti
Et un regard critique sur les premières propositions de définition & modèle de données
- 05** Objectif : vers un nouveau standard CNIG
Plus à Octobre 2022

The bottom of the screen shows standard Zoom controls: a plus sign for adding participants, a microphone icon, a speaker icon, a video camera icon, a screen sharing icon, and a hand icon for chat.

EXPÉRIMENTATION TERRAIN



EXPÉRIMENTATIONS

- Métropoles de Toulouse & Grenoble
- Tester la définition du bâtiment sur le terrain
- Découpage du parc au vu des éléments décidés au sein du GT pour enrichir la discussion

ASYNCHRONE

- Travail du projet Bat-ID en parallèle
- Participation ouverte, libre et transparente grâce à GitHub

Des contributeurs engagés

10+

Communes participants aux différents GT

Toulouse, Grenoble, Rennes, Strasbourg, Lille, St Nazaire, Nice, Le Havre, Brest, Montpellier, Bordeaux

20+

Entités présentes aux différents GT

IGN, CSTB, ADEME, INSEE, Bureau du cadastre, CGDD, Cerema, DHUP, La Poste, ENEDIS, Dinum ...

30+

Commentaires reçus lors de l'appel à commentaires

En asynchrone par mail ou contributions sur le GithUB et lors des différentes sessions de travail du GT

La définition sémantique

Construction souterraine et/ou au-dessus du sol, ayant pour objectif d'être permanente, pour abriter des humains ou des activités humaines.

Un bâtiment possède a minima un accès depuis l'extérieur.

Dans la mesure du possible, un bâtiment est distinct d'un autre dès lors qu'il est impossible de circuler entre eux.

Cette définition est complétée par une annexe, qui vise à l'étayer et apporter un éclairage aux cas particuliers rencontrés.



La définition sémantique

Commentaires sur la définition:

- Se veut le plus simple possible pour correspondre à un maximum d'usages métiers.
- Permet de résoudre le principale challenge du découpage du parc, qui est de distinguer deux bâtiments mitoyens l'un de l'autre. Le critère de circulation a été retenu quand il est connu.
- Les cas particuliers rencontrés sont traités dans une annexe, pour ne pas alourdir la définition et donner des lignes directrices aux utilisateurs du référentiel national du bâtiment.



Annexe à la définition

D. Distinction entre les bâtiments et d'autres types de constructions

Cette section vise à déterminer les types de constructions et autres objets ne correspondant pas formellement à la définition des bâtiments proposée par le groupe de travail du CNIG.

Cette liste, non exhaustive, permet aux utilisateurs du RNB de classer certaines structures dans une catégorie "autres constructions".



*Piscine,
y compris les piscines couvertes*



Barrières, clôtures



Simple toit ouvert



Kiosque, Arche, Monuments



Ruine



*Cabine de plage de moins de 5
m2*



*Abri
de jardin de moins de 5 m2*



*Abri
animalier*

entrepreneur-interet-
general/**BatID**

Construire le référentiel des bâtiments en France



3
Contributors

2
Issues

13
Stars

2
Forks



**BatID/Annexe-Definition-Batiment.md at main ·
entrepreneur-interet-general/BatID**

Construire le référentiel des bâtiments en France. Contribute to
entrepreneur-interet-general/BatID development by creating an
account on GitHub.

 GitHub

Commentaires à l'annexe à la définition

Distinguer entre les bâtiments et d'autres types de constructions :
Panneaux solaires & poste de transformation électrique



*Parcs
photovoltaïques*

- Les parcs (panneaux solaires) photovoltaïques qui ont une emprise au sol mais n'ont pas vocation à abriter ni d'accès depuis l'extérieur.
- Les boîtiers de distribution électrique ne sont pas considérés comme des bâtiments dès lors qu'ils sont trop petits (en dessous de 5 m², qui correspond au seuil des déclarations préalables)
- Les postes de transformation électrique qui sont assez volumineux pour circuler à l'intérieur eux sont considérés comme des bâtiments



*Petits boîtiers
de
distribution
électrique*



*Les postes de
transformation
électrique
suffisamment
grands*

Commentaires à l'annexe à la définition



*Les
grandes
éoliennes*



Les phares

Les chateaux d'eau, éoliennes, phares correspondent bien à la définition

- Le GT souligne qu'à ce stade il est important de les inclure en tant que bâtiment et au moment de la mise en oeuvre du référentiel, la pertinence de ces éléments sera étudiées.
- Par ailleurs, il a été décidé par le GT de ne pas se concentrer sur les usages pour déterminer si une construction est un bâtiment ou non.
- L'usage pourrait à terme devenir un attribut du bâtiment.



Commentaires à l'annexe à la définition

La distinction avec les ouvrages d'art

- Est-il nécessaire de les inclure ou non ?
- Ajout d'un paragraphe à l'annexe de la définition: "Il est effectivement possible que des bâtiments soient rattachés à un ouvrage d'art (par ex les bâtiments des locaux d'un barrage) mais l'objet de l'ouvrage d'art lui même n'est pas à considérer comme un bâtiment."

Liste non exhaustive de constructions n'étant pas un bâtiment à intégrer au sein du référentiel mais un simple ouvrage d'art.



Ponts



Routes



Barrages



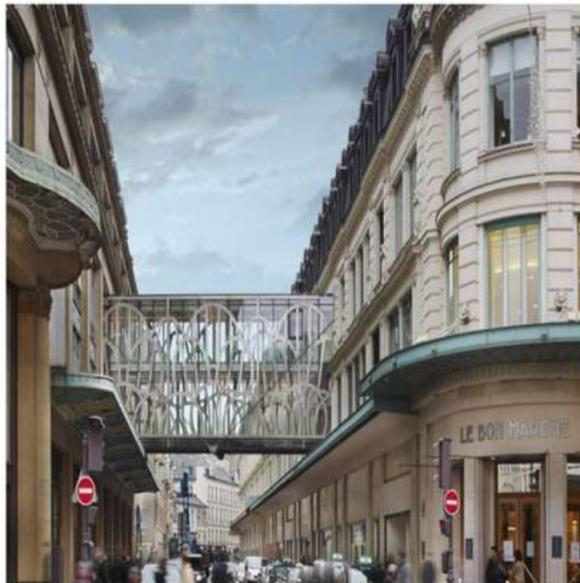
Tunnels, galeries

Commentaires à l'annexe à la définition

Le cas des passerelles, questions posées:

- Elles peuvent connecter deux "bâtiments" et rendent la circulation entre eux possible
 - On pourrait alors considérer qu'il n'y a qu'un seul bâtiment selon la définition
- Que faire pour le stock ?
 - Considérer 2 bâtiments et inclure la parcelle l'un des bâtiments ? Ou même 3 bâtiments?

Bâtiments reliés par une passerelle



Ajout à l'annexe de la solution retenue:

Dans le cas de deux bâtiments reliés par une passerelle, même si celle-ci rend la circulation possible entre les deux bâtiments, a priori, on décompte bien deux bâtiments distincts. Il suffit alors de rattacher la passerelle à un des deux bâtiments.

Commentaires à l'annexe à la définition



Commentaires sur ce type de construction/ bâtiment

- Questionnement de la pertinence de l'expression de "non circulation".
- Souhait de traduire le concept de Building Part vs Building (INSPIRE) : introduire les building parts ?

Réponse apportée par le GT Bâti

- Introduire la notion de Building Parts est compliquée à mettre en oeuvre d'un point de vue technique
- Il y a bien deux bâtiments distincts dès lors qu'il correspond à la définition et non l'un qui fait parti de l'autre. Il sera possible de les réunir après en groupe de bâtiments s'il est nécessaire lors de l'implémentation du référentiel.

Commentaires à l'annexe à la définition

- **A ce stade : Nous avons inclus seulement une indication relative à la surface**

"Chaque usager du référentiel peut librement décider d'inclure un bâtiment sans limite de surface dès lors qu'il juge son référencement pertinent (ex. il est important de connaître l'existence d'un garage de 5 m² en zone dense).

Cependant afin de guider au mieux les utilisateurs du référentiel, un seuil de 5m² peut être retenu comme une surface minimale pour prendre en considération la construction. En effet, ce seuil correspond à la surface à partir de laquelle une Déclaration Préalable est à faire auprès des services de l'urbanisme de la collectivité.

En deçà, il serait notamment difficile de mettre en place des flux d'alimentation pour des bâtiments plus petits, car non sujet à des règles administratives"

- **Faut il évoquer des éléments indicatifs relatifs à la hauteur ou au volume ?**
 - Quelles mesure de référence pour le calcul du volume si on choisit de l'inclure? (Au même titre que les 5m² indication issues des déclarations préalables)
 - Hauteur sous plafond de 1m80 ? (Issu des méthodes de calculs de la surface de plancher)
- **Réponse : Ne pas inclure ces notions pour ne pas avoir de critères fermes qui bloquerait les usages.**

Perspectives

Suite des travaux pour le GT Bâti

Co-construire un modèle de données

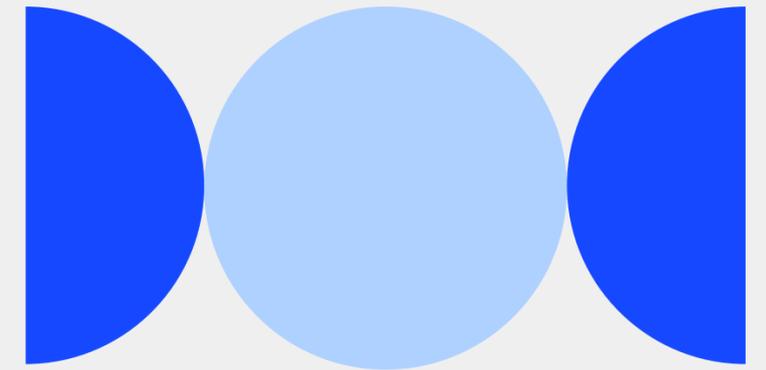
Avec l'ensemble des parties prenantes, pour aboutir à un standard complet en 2023

Expérimentation terrain

Avec les métropoles et bureaux métiers des différentes administrations partenaires

L'équipe Bat-ID rejoint l'IGN en 2023

L'équipe projet s'agrandie et rejoint la Fabrique des Géocommuns en 2023 !



Merci !

Pour votre attention

Page GT Bâti – Site du CNIG

http://cnig.gouv.fr/?page_id=26261

GitHub GT-Bati – Suivi des commentaires

A retrouver [ici](#) !

Adresse e-mail

felix.veith.ext@ademe.fr

elisabeth.talbourdet.ext@ademe.fr

